



**Délélegation des Médecins
Francophones en Formation**

Clos des Papeteries 42

1390 Grez-Doiceau

E-mail : contact@ladelegation.be

URL : www.ladelegation.be

Monsieur le Ministre Dermagne,

La présente note de synthèse vise à attirer votre attention sur les quatre points essentiels de notre discussion. Ces points sont :

- **L'interprétation problématique des heures d'opting-out**, actuellement définies comme "imprévues". Cette définition n'est pas en accord avec la législation en vigueur ni avec la réalité du terrain. Nous proposons une manière concrète de les décompter.
- La pratique actuelle empêchant le **cumul des sursalaires** pour les heures inconfortables et les heures d'opting-out. Ces deux formes de compensation devraient se cumuler et non se neutraliser mutuellement.
- La **non-reconnaissance du télétravail** réalisé pendant une garde appelable (par exemple, la réponse à un appel téléphonique pour des questions cliniques) qui s'apparente à du travail dissimulé.
- La modification de **la période de référence** pour l'enregistrement du temps de travail, de 13 semaines à 4 semaines, pour une plus grande transparence et compréhension.

Veuillez noter que des **avis juridiques approfondis** et un **document de travail détaillé** ont été joints en ce qui concerne chaque point soulevé ainsi que le document émanant du SPF Santé Publique sur base de la note rendue par votre cabinet.

La prochaine réunion de la **Commission Paritaire** aura lieu le **4/9/23**. Il serait idéal d'avoir un retour de votre cabinet pour cette date.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, au nom de la DeMeFF, l'expression de ma haute considération.

Dr. Elise Simonin, secrétaire générale,
Dr. Noéline Bellefroid, co-présidente ULiège,
Dr. Alexandre Niset, co-président UCL
Dr. Sami Barrit, co-président ULB